



FACILITER L'ACCÈS
AU LOGEMENT
**DES JEUNES DE
MOINS DE 30 ANS
ET DES SALARIÉS
NOUVELLEMENT
EMBAUCHÉS**

DÉCOUVREZ VISALE, LE NOUVEAU SERVICE ACTION LOGEMENT QUI CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Visale garantit les revenus locatifs de tout bailleur privé qui loue son logement à un jeune de moins de 30 ans ou à un salarié récemment embauché, quelles que soient la nature et la durée de son contrat de travail (CDD, Interim, apprentissage, ...)

QUOI ?

Visale est un dispositif de cautionnement des loyers du parc privé, financé et géré par Action Logement.

POUR QUI ?

- **Jeune de moins de 30 ans* (jusqu'au 3^{ème} anniversaire)**

* À l'exception des étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents

- **Ou salarié de plus de 30 ans, d'une entreprise du secteur privé embauché depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)**

Quelle que soit la taille de l'entreprise.

Mais aussi, pour tout salarié propriétaire qui souhaite louer son bien.

LES AVANTAGES

- **GRATUIT ET REMPLACE LE GARANT :**

Visale, financé par Action Logement, ne coûte rien, ni au salarié, ni au propriétaire bailleur, ni à l'entreprise. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral.

- **DOUBLE BÉNÉFICE :**

- Action logement se porte garant du locataire pendant 3 ans.
- Le propriétaire bailleur est assuré de percevoir ses revenus locatifs pendant les 3 premières années du bail.

- **RAPIDE :**

- Le locataire est certifié par Action Logement en quelques jours seulement.
- Le contrat de cautionnement est délivré immédiatement en ligne au propriétaire bailleur.

- **SIMPLE :**

Un seul portail d'accès pour tous (locataire, bailleur, Action Logement) pour toutes les démarches : **www.visale.fr**

QUAND ?

DEPUIS LE 20 JANVIER 2016

POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR

WWW.VISALE.FR

